

N° 24-02-08

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2024.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAVAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes DESPINS, JACQUENET, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JACQUENET.

OBJET :
Demande de subvention DSIL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'améliorer la performance énergétique et de diminuer l'impact environnemental des appareils de chauffage de la salle polyvalente ;

Considérant la nécessité de réaliser des économies des factures d'énergie communales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à la salle polyvalente, pour un montant hors taxes de 24 631,54 €, soit 29 557,85 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

. Adopte l'avant-projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à la salle polyvalente, pour un montant de 24 631,54 € HT ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIL/programmation 2024 ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

01 MARS 2024

ID : 078-217801042-20240229-DEL_24_02_08-DE

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût total HT	24 631,54 €
Fonds Vert	7 389,47 €
DSIL	4 926,30 €
DETR	7 389,47 €
Total des subventions	19 705,24 €
Reste à charge fonds propres commune	4 926,30 €

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 1^{er} mars 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

